Intelligence artificielle : L'IA de défense désignée comme intérêt essentiel de sécurité pour la nation française

Category: 2020-2030,Actualités,Souveraineté,Technologies
22 juin 2026



La France désigne l'intelligence artificielle de défense comme intérêt essentiel de sécurité pour la nation

- **Face à la mutation rapide du champ de bataille et dans un contexte d'urgence stratégique nécessitant d'être prêt à un éventuel choc de haute intensité d'ici 2030, la ministre des Armées et des Anciens combattants, Catherine Vautrin, a annoncé aujourd'hui ériger l'intelligence artificielle de défense au rang d'intérêt essentiel de sécurité.**
- **L'Intelligence artificielle (IA) représente pour la France un enjeu crucial de souveraineté et de puissance. Le ministère des Armées et des Anciens combattants doit assurer la maîtrise et la protection intégrales de son cycle de vie, de la phase de conception jusqu'au déploiement opérationne**l.

Lors de la cérémonie d'inauguration du nouveau bâtiment de l'Agence ministérielle pour l'IA de défense (AMIAD) tenue à Bruz (35) ce jour, Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants, a marqué un tournant stratégique en désignant l'IA de défense comme un intérêt essentiel de sécurité pour la France.

De la conception algorithmique au déploiement opérationnel, le ministère des Armées et des

Anciens combattants doit être souverain dans la conception et l'exploitation de ses systèmes et contrôler les dépendances auxquelles il consent.

Pour disposer de systèmes d'IA de défense performants, il est indispensable de concilier rapidité d'acquisition, accès à la technologie de pointe et recours à des fournisseurs de confiance. Les procédures d'achat public traditionnelles peinent souvent à réunir ces trois exigences simultanément, faute d'une flexibilité suffisante pour répondre à l'urgence et à l'impératif d'innovation.

Pour lever les verrous actuels, la qualification d'intérêt essentiel de sécurité permet d'activer des mécanismes d'acquisition exceptionnels, conformément à ce qui est prévu par le droit européen.

Cette décision reconnaît le rôle central de l'intelligence artificielle au sein des systèmes de défense. L'IA de défense est entendue comme l'intelligence artificielle intégrée à des systèmes permettant l'emploi ou la suppression de la force.

« *Cette décision est politique et stratégique* », a déclaré la ministre des Armées et des Anciens combattants. « *Elle est éminemment concrète. Elle hisse l'intelligence artificielle au même niveau que la dissuasion, le renseignement ou la cryptographie. Elle simplifie nos procédures d'achat public. Elle permettra d'intégrer plus vite de nouveaux acteurs, notamment des start-up prometteuses de l'intelligence artificielle. Elle permettra de passer, lorsque c'est nécessaire, de délais comptés en mois à des délais comptés en semaines. C'est crucial pour la cybersécurité de nos armées. C'est crucial pour le renseignement, pour la conduite des opérations, pour la préparation de nos forces, pour notre capacité à tenir notre rang dans les ruptures technologiques qui viennent.* »

L'AMIAD est chargée de l'opérationnalisation de cette décision Dans les mois à venir, elle déploiera un ensemble de dispositifs innovants pour accélérer les acquisitions et faire valoir les intérêts spécifiques du ministère.

Source visuel : IA / Laure Fanjeau